

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h

☎ 02 99 76 06 22

Mail : accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

COMITÉ DES FÊTES

Après deux ans sans manifestation, le Comité des Fêtes de Châtillon-en-Vendelais a décidé de vous convier au repas du 14 juillet prochain.

Avec toute la motivation des bénévoles et le recrutement de quelques nouvelles personnes, nous souhaitons vous proposer le traditionnel repas avec quelques petits changements.

Nous avons décidé de remplacer les cochons par du jambon à l'os avec la farce habituelle et tant appréciée et du gratin dauphinois.

Pour finaliser au mieux nos commandes et ne pas avoir de mauvaises surprises, la vente de tickets repas se fera uniquement sur réservation, pendant tout le mois de juin (il n'y aura pas de vente sur place le 14 juillet).

* Après des 2 personnes suivantes :

Laurence BERTHIER ☎ 06 73 87 83 95

Marie-Édith GAILLARD ☎ 06 70 36 40 85

Tarif adulte : 15 euros

Tarif enfant : 7 euros

(les tickets repas vous seront retournés après réception des chèques).

* Et dans tous les commerces de la communes : la boulangerie BESNIER, chez Mr MALOT, la GUINGUETTE etc..

N'hésitez pas à en faire part à votre famille, amis et voisins.

Votre présence suffira à encourager tous ces bénévoles.

Nous espérons vous retrouver très nombreux le 14 juillet prochain avec le soleil.

Châtillon en Vendelais à partir de 20 heures

14 JUILLET
Au bord de l'étang

JAMBON BRAISÉ
Service à partir de 20H00

SPECTACLE
"Chants Marins"
Pendant le repas

FEU D'ARTIFICE
À partir de 23H00

BAL POPULAIRE
Animé par
Flashdance



Création : Anthony Faucheux ant.faucheux@orange.fr

TARIFS

Billet Enfant : 7 €
Billet adulte : 15 €

**UNIQUEMENT
SUR RÉSERVATION**



**Billets en vente
dans les commerces
de Châtillon
du 1er au 30 Juin**

CLASSE 2

Nous vous donnons rendez-vous le **3 septembre** prochain pour fêter nos retrouvailles.

Photo souvenir à 11 h, suivie d'un vin d'honneur et d'un repas servi au Complexe du Lac.

N'hésitez pas à venir nombreux et si, par oubli, vous n'avez pas été contactés, vous

pouvez vous inscrire près des personnes suivantes :

- Fabienne GUILLOIS ☎ 07 50 24 79 95

- Philippe GOUGEON ☎ 06 76 74 10 33

- Marie-Édith GAILLARD ☎ 06 70 36 40 85

Prix du repas : adultes = 38 € - enfants = 10 €

PETITE VILLE DE DEMAIN

Pour soutenir la reprise et la relance du commerce de centre-ville, la Banque des Territoires finance la réalisation de diagnostics commerciaux pour les communes engagées dans le dispositif « Petites Villes de Demain » comme Châtillon-en-Vendelais.

Ce diagnostic a pour triple objectif d'identifier l'impact de la crise sanitaire sur le commerce du centre-bourg, de voir si des besoins spécifiques en nouveaux commerces essentiels existent, et d'identifier les leviers pour dynamiser le centre-bourg.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons de participer à une enquête qui a vocation à mieux comprendre vos attentes et vos besoins vis-à-vis de l'offre commerciale du centre-bourg de Châtillon-en-Vendelais.

L'enquête est disponible sur le site internet et le Facebook de la commune jusqu'à la date du 13 juin 2022.

Vous pourrez également la retrouver au format papier à la mairie, où une urne est mise à disposition le temps de l'enquête.



HORAIRES

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30

Mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Mercredi : 9 h - 12 h

Jeudi : 13 h 30 - 18 h

Vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Sur rendez-vous

3 place de l'Église

35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

☎ 02 30 28 10 84

franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

• **FRANCE SERVICES OUVRE SES PORTES**
3, PLACE DE L'ÉGLISE - CHÂTILLON-EN-VENDELAIS •

JEUDI 30 JUIN DE 14H À 19H



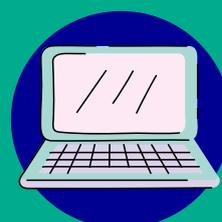
CAFÉ- GÂTEAU

Partager un moment convivial



ATELIER

Echanger et manipuler l'outil France Connect



DÉMARCHES

Etre accompagné pour réaliser des démarches administratives



VISITE LIEU

Visiter les locaux France Services



RENCONTRE AGENTS

Echanger avec les agents France Services



A QUOI ÇA SERT?

Se renseigner de manière ludique sur les possibilités qu'offre France Services

ÉTANG D'ARTISTES

Le 14 juillet 2022, Étang d'Artistes organise « Le Bel Été 5 » de 13 h à 19 h 30 au bord de l'étang. Artistes peintres, créateurs, Quiling, dessinateur de BD, maquillage corporelle, gravure sur verre etc.. seront au rendez-vous.

Concours de dessin gratuit, pour enfants.

Venez nombreux à la rencontre d'artistes, vous aurez l'occasion de les voir peindre en Live et d'échanger avec eux.

Dans un esprit de calme, de sourire, de joie, de partage si vous souhaitez vous joindre à cet évènement, une cotisation de 5 € vous sera demandé pour les non-adhérents.

Merci de nous contacter par mail : etangdartistes35@gmail.com

Vous pouvez également nous suivre sur notre page : www.facebook.com/Etang d'artistes

MÉDIATHÈQUE

À partir du 10 mai, la voie verte sera à l'honneur

- ✓ À l'occasion des 150 ans de la ligne ferroviaire Vitré-Fougères-Pontorson : la médiathèque propose une sélection de livres autour des trains, du vélo, des voies cyclables d'Ille et Vilaine et de Bretagne.
- ✓ Pour faire écho à l'exposition sur la voie verte, la médiathèque propose une exposition de photographies de l'Artothèque du 1^{er} au 30 juillet.
- ✓ Les bibliothèques de Balazé et Châtillon vous invitent à l'animation :

« Délire en photos sur la voie verte »

Rendez-vous mercredi 29 juin à 14h30 sur la voie verte au lieu-dit « Moulin du Feu » pour une séance photo. Chaque participant pourra être photographié déguisé ou pas.

Toutes les photos seront ensuite exposées dans la médiathèque de Châtillon puis dans celle de Balazé. Vous pouvez venir à pied, à cheval ou en vélo depuis la gare de Châtillon. Possibilité de se garer directement au lieu de RDV.

Pour plus d'informations, contacter

Claire au 02 99 76 16 50

Les enfants doivent être accompagné d'un adulte

Animation annulée en cas d'intempéries.



Exposition 2022 de l'École d'Arts Plastiques

Comme chaque année, l'École d'Arts Plastiques de Vitré Communauté organise une exposition pour vous présenter les travaux que les élèves du cours de Châtillon-en-Vendelais ont réalisés.

Gratuite et ouverte à tous, l'exposition a lieu à partir du 31 mai au 21 juin à la médiathèque.

P'tit bout ki lit

Écouter des histoires, chanter des comptines et des chansons, découvrir des jeux de doigts, c'est le programme de P'tit bout ki lit à la médiathèque afin d'initier les plus jeunes (0 - 3 ans) au plaisir des histoires. Car ouvrir un livre, même quand on ne sait pas lire, c'est un plaisir !

ATTENTION, horaire modifié :

Vendredi 20 mai à 10 h

Vendredi 24 juin à 10 h

Vendredi 8 juillet à 10 h



RELAIS PETITE ENFANCE

Atelier d'éveil de 9h45 à 11h15 sur Châtillon en mai - juin
 Mai : Mardis 3, 17 et 31
 Juin : Mardis 14 et 28

Soirée de professionnalisation du métier

Jeudi 5 mai à 20 h
 Saint Éloi à Saint M'Hervé
 « Mon rôle dans l'accompagnement à la parentalité »
 Avec Julie FADIER

Gratuit et sur réservation: 06.02.55.10.59 ou rpe@chatillon-en-vendelais.fr



A destination
des
professionnels
de la petite
enfance

Mon rôle dans l'accompagnement à la parentalité

Julie Fadier, Coach Parental, Thérapeute familiale

Jeudi 5 mai à 20 h
 Salle Saint Eloi à Saint M'Hervé



Contact:
 Claire-Sophie Chérel Animatrice RPE
 10 place de l'Église 35210 Châtillon-en-Vendelais
 Téléphone: 06.02.55.10.59 / Mail: rpe@chatillon-en-vendelais.fr

FORUM DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

SAMEDI 14 MAI 2022, DE 9H À 13H
 Centre culturel Le Plessis-Sévigé
 Boulevard Sévigé, 35370 Argentré-du-Plessis

Assistant maternel,
 éducateur de jeunes,
 auxiliaire de puériculture,
 CAP AEPE,
 animateur de loisirs,
 ATSEM,
 TISF,
 assistant de vie scolaire,
 animateur sportif,
 puériculteur,

Venez vous informer
sur les métiers et les
formations !

Pourquoi pas vous ?

CONFÉRENCES GRATUITES

Accompagner les émotions du jeune enfant 10h
 Les 12 violences : en prendre conscience pour
 mieux accompagner les enfants 11h

> Présence de la Mission Agrément et de la Protection Maternelle
 et Infantile (PMI).

Entrée gratuite
 Ouvert à toutes et tous
 Renseignements au 02 99 96 59 77

Actions valorisation du métier

Samedi 14 mai de 9 h à 13 h
 à Argentré du Plessis

Actions petite enfance

Mercredi 6 juillet :
 10h - 13h
 Matinée et pique-nique
 étang de Châtillon.
 Mercredi 13 juillet :
 Journée petite enfance
 à Montautour

Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous !
 Les places étant limitées, pensez à vous inscrire dès que possible en contactant l'Animatrice du RPE Arc-en-ciel au
 06.02.55.10.59 ou par mail rpe@chatillon-en-vendelais.fr

Ferme itinérante



Accès libre de 10h à 13h



Espace lecture



Espace lecture et
 découverte du livre

Accès libre
 10h-12h

Espace pour les tout-petits



Accueil des familles
 et des assistants maternels

Accès libre
 10h-13h

Espace détente



Accès libre de 10h à 13h

Apportez votre pique nique, collation

MErcredi 13 juillet de 10h à 13h
 Espace vert Salle des fêtes Montautour



Le monde des bulles



Atelier cirque



Séances:

10h20-10h50

11h20-11h50

Flaskashow

"Les bulleuses"

Séances:

10h-10h15

11h-11h15

12h-12h20

Quand rediriger les familles vers le Relais Petite Enfance ?

- > Une famille qui souhaite avoir la liste des modes d'accueil sur le territoire (assistants maternels, Maisons d'Assistants Maternels, Micro-Crèche).
- > Une famille qui a besoin d'aide dans la contractualisation avec son assistant maternel ou avec sa garde à domicile.
- > Une famille qui souhaite faire une activité ou voir un spectacle avec son enfant en âge préscolaire.

Quand rediriger un professionnel vers le Relais Petite Enfance ?

- > Une assistante maternelle souhaite avoir des renseignements sur ses droits et devoirs.
- > Une garde à domicile qui souhaite savoir comment faire au niveau juridique pour garder des enfants au domicile des parents.
- > Une personne qui souhaite devenir assistante maternelle, ou souhaite garder des enfants aux domicile des parents.

Contact :

**Claire-Sophie CHÉREL, animatrice
 du Relais Enfance Arc-en-Ciel**
 10 rue de l'Église
 35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS
 ☎ 06 02 55 10 59
 Mail : rpe@chatillon-en-vendelais.fr

Rendez-vous et permanences

- > Permanences : lundi, mercredi de 14h à 17h - mardi, jeudi de 14h à 16h30.
- > Rendez-vous possible à partir de 14h du lundi au vendredi sur les horaires de votre choix jusqu'à 19h et le samedi matin de 9h à 12h.
 - Au bureau à la médiathèque de Châtillon-en-Vendelais
 - Dans la commune de votre choix où un bureau sera réservé via la mairie dans des locaux adaptés.
 - À votre domicile

L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX DE VITRÉ NORD

L'Association des Professionnels de Santé Libéraux de Vitré Nord (APSLVN) a été créée le 9 février 2021. Son objectif est de nous permettre de travailler de manière pluridisciplinaire et coordonnée sur le territoire de Vitré Nord pour :

- 1 - Optimiser la prise en charge des patients.
- 2 - Mener des actions de santé au coeur de notre territoire.
- 3 - Fédérer, se rencontrer et travailler ensemble.



Les membres de cette association sont :

Sur la commune de Balazé : Catherine JOSSO (pharmacienne), Véronique LOUVEL (infirmière), Anne-Laure LARATTE (diététicienne nutritionniste), Christopher MAUDET et Béréngère SAPET (masseur(se)s kinésithérapeutes), Ophélie ZAMPATTI (psychologue clinicienne).

Sur la commune de Châtillon-en-Vendelais : Fehri BEN DEBBA (médecin généraliste), Alexandra LESUEUR (pharmacienne), Gwénaëlle BENOIST, Freddy MALHERRE, Virginie MARION (infirmier(s/es), Sylvain PITOIS (masseur kinésithérapeute).

Sur la commune de Saint M'Hervé : Ludovic JOULAUD (médecin généraliste), Sandra GALLAIS, Liliane BEAUGENDRE (infirmières).

Sur la commune de Taillis : Gwénaëlle LECENE (infirmière).

Cette association nous a permis de créer la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vitré Nord (MSP) validée et reconnue par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle est adhérente de la CPTS du territoire de Vitré.

Les premiers axes du projet de santé de notre MSP sont :

- 1 - la gestion des plaies complexes.
- 2 - la prise en charge du risque iatrogénique (effets néfastes qui peuvent être provoqués par un traitement médical).
- 3 - la vaccination.

Nous souhaitons commencer notre action en rendant visible le calendrier vaccinal au plus grand nombre. L'objectif est ici d'améliorer et d'augmenter la couverture vaccinale de la population du territoire de Vitré Nord pour éviter la recrudescence des maladies. Informer et sensibiliser la population sur l'intérêt du rappel vaccinal, est crucial.

Notre action consiste en l'impression du calendrier vaccinal et de notre logo sur les sacs à pain. La distribution aura lieu, dans les boulangeries et dépôts de pain des communes de Vitré Nord pour inciter la population touchée à venir à notre rencontre. Vous trouverez cette action sur vos baguettes durant deux périodes d'une semaine, au printemps ainsi qu'à la rentrée. Vous pourrez également retrouver cette communication dans les bulletins municipaux de vos communes. Pour d'éventuelles questions et/ou besoins, n'hésitez pas à vous adresser à vos professionnels de santé.

LOTISSEMENT LE BOIS GUICHARD 1 ET 2

Avis aux habitants du Lotissement du Bois Guichard 1 et 2 :
l'achat et la distribution de la numérotation de votre habitation revient à la commune.
Merci de bien vouloir venir, avant la fin de l'été, à la Mairie nous signaler que vous n'avez pas reçu votre numéro lors de votre aménagement.
Une commande sera effectuée à la rentrée de septembre.
Nous vous tiendrons informés pour la remise des plaques, lorsque la commande sera réceptionnée.

ESPACES LOISIRS ITINÉRANTS

Pour les jeunes
de 10 à 17 ans

Comme les années passées, des activités sportives et culturelles seront proposées par la FSCF dans le cadre des espaces loisirs itinérants.

à Châtillon en Vendelais : du 18 au 22 juillet

Lieu : Salle de sports

De 9 h (accueil) 10 h à 18 h

Les tarifs iraient selon le quotient familial
de 28,80€ à 41,25€ la semaine pour un enfant,
de 27,35€ à 39,20€ pour un second enfant,
de 26,50€ à 37,95€ pour un troisième enfant
et de 6,70€ à 11,80€ à la journée.

Pour les familles non allocataires, les tarifs seraient
un peu plus élevés.

Renseignements et inscriptions à la Mairie

☎ 02 99 76 06 22



www.shutterstock.com - 122338942

LES BOUQUETS DE VANILLE



Artisan fleuriste

Les Bouquets de Vanille ouvrent enfin leur boutique à Châtillon-en-Vendelais,
place de l'Église (anciennement « le Choix Funéraire »).

La boutique est ouverte tous les jours du lundi au samedi
et les dimanches de messe.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	13h30 - 19h
Mardi	fermé	13h30 - 19h
Mercredi	8h45 - 12h	fermé
Jeudi	8h45 - 12h	13h30 - 19h
Vendredi	8h45 - 12h	13h30 - 19h
Samedi	8h45 - 12h	13h30 - 19h
Dimanche	10h - 13h	fermé

Une offre de privilège est accordée aux Châtillonnais.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir me rencontrer.
Delphine WYCHOWSKI

VITRÉ - CCAS

CLIC, Senior et Handicap
Territoire de Vitré Communauté

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) va désormais tenir une permanence mensuelle à la Mairie, dans le bureau de la Maison France Service.

Le CLIC assure une mission d'accompagnement pour les personnes âgées et en situation de handicap et notamment sur les dossiers auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), les aides financières en tant que personnes âgées et personnes handicapées, la mise en place d'aides à domicile, le suivi de vos dossiers...

Les rendez-vous sont à prendre auprès du CLIC au 02 99 74 33 01 du lundi au vendredi midi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,

Vous pouvez également contacter la Maison France Services au 02 30 28 10 84

RÉSIDENCE LE PLESSIS INOQUEN

Portes ouvertes le 9 juin

Un après-midi festif est organisé à la Résidence le Plessis Inoguen le jeudi 9 juin de 14h à 16h30.

Cette manifestation sera animée par le club de l'élan (association d'insertion et de santé par l'activité physique) avec la mise en place d'ateliers adaptés aux personnes âgées : gym douce, fléchettes, moëlki, pétanque, parcours équilibre...

Le Club des Aînés de Châtillon apportera sa contribution en offrant des crêpes et la résidence fournira les boissons.

Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s et toute l'équipe de la résidence sera heureuse de vous accueillir et de vous faire découvrir ses locaux.



RECYCLAGE



Offrez une seconde vie à vos mobiles

Ramenez vos mobiles usagés en Mairie dans un bac prévu à cet effet.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin 2022.
Le bureau de vote est ouvert de **8 h à 18 h**.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 MARS 2022

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Suzanne DOURDAIN, Bernard JACQUES, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Claudie BENARD, pouvoir à Christine FERARD
Arnaud VOISINNE
André LUCAS

PRÉSENTS : 15
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Marie Paule GILLOUARD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Restaurant scolaire : Approbation du partenariat avec la commune de TAILLIS pour la commande de repas

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 MARS 2022

Christine FERARD fait part des deux erreurs suivantes :

- Compte administratif de la Pimotière, le résultat de clôture est en déficit de 83 575.84 euros et non en excédent
- Compte administratif du Camping, l'excédent antérieur doit indiquer zéro

Yohann CHANTREL souhaite rectifier le passage ou il parlait d'éclairage public, il parlait du passage piéton dans le bas de la cuvette à l'entrée du bourg et non du ralentisseur de la route de la Chapellerie.

Le Procès Verbal du 03 Mars est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - VITRE COMMUNAUTE

Approbation de la nouvelle convention sur l'autorisation droit du sol

Jean Luc DUVEL rappelle que la planification de l'urbanisme est de la compétence des communes et la délivrance des autorisations est un pouvoir de police spéciale du Maire. Vitré Communauté a

souhaité mettre en place un service commun d'instruction des ADS. Il s'agit d'offrir aux collectivités du territoire un service de proximité dans le respect des compétences de chacun. Il est rappelé que le tarif de la prestation effectuée par le service instructeur de Vitré Communauté auprès des communes adhérentes est revu annuellement sur service fait, a posteriori.

Le terme de la précédente convention est arrivé à échéance et il convient de renouveler cette dernière avec les communes membres de Vitré Communauté dans l'intérêt d'une bonne organisation des services.

La prise en charge des coûts résultant de l'activité du service sera assurée par la commune. Le principe de tarification est à l'acte :

Formule : Coût du service global X Nombre EPC par commune

Cotation des actes :

- permis de construire : 1 EPC
- déclaration préalable : 0.7 EPC
- permis d'aménager : 2 EPC
- certificat d'urbanisme a : 0.2 EPC
- certificat d'urbanisme b : 0.4 EPC
- permis de démolir : 0.8 EPC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention ci jointe sur l'autorisation droit du sol (ADS) et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

3 - FINANCES

3.1 - Approbation de la subvention à l'OGEC : correctif

Christine FERARD rappelle qu'à la rentrée scolaire de septembre 2021,

- ✓ Le nombre d'élèves châtilonnais (80 élèves) se répartit comme suit :
 - 35 élèves en maternelle
 - 45 élèves en primaire
- ✓ Le nombre d'élèves extérieurs (34 élèves) se répartit comme suit :
 - 12 élèves en maternelle
 - 22 élèves en primaire

Il y a un correctif à opérer car pour les élèves des communes extérieures, dès lors que le cout de référence d'un enfant à l'école publique de la commune est supérieur au cout de référence de la moyenne départementale. Les coûts de référence sont les suivants :

- Enfant en maternelle de l'école publique : 1318.48 euros - Moy départementale : 1307 euros
- Enfant en primaire de l'école publique : 396.11 euros - Moy départementale : 384 euros

La subvention à l'O.G.E.C., compte tenu du coût de revient de l'année 2021, serait de :

- ✓ 63 971.75€ pour les élèves de Châtillon - MONTANT INCHANGE
- ✓ 20 750 € au lieu de 21 107 € pour les élèves des communes extérieures, compte tenu de la participation des communes de Princé, de Montreuil des Landes, de Parcé et de Montautour et de la non-participation de Dompierre du Chemin (2 élèves en maternelle et 1 élève en primaire), de Saint M'Hervé (aucun élève en maternelle et 1 élève en primaire),

Soit un total de 84 721, 75 € au lieu de 85 078,75 €

La commission finances a donné un avis favorable à ce correctif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce nouveau montant de la subvention versée à l'OGEC telle qu'indiqué ci-dessus.

3.2 - Vote des taux des contributions directes - année 2022

Christine FERARD explique qu'après présentation du tableau prenant en compte :

- Les bases réelles prévisionnelles 2022, les taux 2022 et le produit des taxes foncières bâties et non bâties 2022

Après étude de la variation du produit, la commission finances propose le maintien ou non des taux pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 16,80 + (19.90 = ex part départementale) soit 36.70 %
- Foncier non bâti : 42,40%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le maintien des taux pour l'année 2022.

3-3 Vote des budgets primitifs 2022

Christine FERARD expose :

BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats de clôture de 2021

Budget de fonctionnement

Le résultat d'investissement à reporter représente un excédent de 1 085 791.27 €. Il est d'office reporté à la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2021 représente un excédent de 275 063.22 €

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, il est proposé d'affecter :

- La somme de 275 063.22 € à la section d'investissement (article 1068)

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2021 telle que présentée.

Budget de fonctionnement

Après étude des différents chapitres par la commission « finances », les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 489 640 €.

Compte tenu des opérations d'investissement prévues en 2021, la commission finances juge logique d'affecter l'excédent de fonctionnement entièrement à la section d'investissement.

Par conséquent la section de fonctionnement s'équilibrerait à la somme de 1 489 640 €.

Budget par opérations d'investissement

Les différentes opérations d'investissement ont été étudiées par la commission « finances ». Quelques opérations d'investissement ont fait l'objet d'un report des crédits 2021.

Des crédits supplémentaires ont été inscrits suivant l'avancement des projets notamment :

- L'opération 106 : Acquisition de terrain
- L'opération 107 : Travaux cantine
- L'opération 109 : Salle des sports
- L'opération 147 : Aménagement du Centre Bourg
- L'opération 155 : Construction d'une médiathèque
- L'opération 164 : Ex Boulangerie Centre bourg
- L'opération 165 : Maison de Santé
- L'opération 27 : Mairie
- L'opération 42 : Eclairage public
- L'opération 53 : Ecole publique
- L'opération 96 : Matériels divers
- L'opération 97 : Voirie

Etude du budget global d'investissement

Il est prévu une dépense d'investissement au chapitre 040 de 15 000 € pour des travaux en régie et une dépense de 30 000 € au compte 202 afin de payer l'étude pour la révision du PLU. Il y a aussi 11 000 euros prévu au compte 2046 pour des travaux d'eaux pluviales urbaines réalisés en 2020 et 2021 et 2000 € au chapitre 10 compte de tiers 4581 avec Vitré Co pour les dépenses eaux pluviales urbaines. Il est prévu aussi 330 000 € au compte 27638 pour avancer les sommes nécessaires aux travaux du lotissement du bois guichard. Compte tenu également des opérations d'investissement, de l'état de la dette, les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 1 797 154.49 €.

Compte tenu du report de l'excédent communal de l'année 2021, du versement du FCTVA, des subventions d'investissement à recevoir et de diverses opérations d'ordre, et de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 1 797 154.49 €.

Par conséquent, la section d'investissement s'équilibrerait donc à la somme de 1 797 154.49€.

Vote du Budget Prévisionnel 2022

En tenant compte des besoins en fonctionnement, des recettes attendues, de l'affectation du résultat de fonctionnement, de l'excédent d'investissement reporté, des opérations d'investissement retenues, de l'état de la dette, de l'emprunt inscrit,

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 489 640 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 797 154.49 €.

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2022 tel que présenté et voté au chapitre en fonctionnement et en recettes d'investissement et à l'opération en dépenses d'investissement.

BUDGET « LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD »

Affectation des résultats 2021

Le résultat de l'année 2021 représente un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Après analyse du budget, il est proposé de reporter les excédents à leur section respective, à savoir :

- A la section de fonctionnement l'excédent de 193 953.75 €
- A la section d'investissement le déficit de 242 702.89 €

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2021 tels que présentés ci-dessus.

Etude du budget 2022

Le budget prévisionnel 2022 tient compte :

- en fonctionnement :
 - en dépenses : des crédits pour des études estimés à 40 000 euros et pour des travaux estimés à 390 000 euros
 - en recettes : la vente des terrains
- en investissement : des opérations d'ordre (gestion des stocks).

Vote du Budget Prévisionnel 2022

Compte tenu des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 815 518.48 €.

La section d'investissement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 715 513.88 €

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2022 tel que présenté et voté au niveau du chapitre.

BUDGET « PARC D'ACTIVITES DE LA PIMOTIERE »

Affectation des résultats 2021

Le résultat 2021 représente un déficit de fonctionnement.

Après analyse du budget, il est proposé de reporter à la section de fonctionnement le déficit de 83 575.84 €

La commission finances donne un avis favorable.

Etude du budget 2022

Le budget prévisionnel 2022 tient compte :

- en fonctionnement :
 - En dépense uniquement le déficit de fonctionnement reporté.
 - En recette la participation de la commune.

- en investissement : aucune opération puisque la compétence développement économique est désormais gérée par Vitré Communauté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2021 tels que présentés.

Vote du Budget Prévisionnel 2022

Compte tenu des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 83 575.84 €

La section d'investissement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 0 €

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2022 tel que présenté et voté au niveau du chapitre.

BUDGET « CAMPING »

Affectation des résultats 2021

Le résultat de fonctionnement 2021 représente un excédent de 7512 € et un déficit d'investissement

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, il est proposé d'affecter :

- *La somme de 7512 € à la section d'investissement (article 1068)*
- *Et de reporter à la section d'investissement le déficit de 15 017.36 €*

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2021 telle que présentée.

Etude du budget 2022

La section de fonctionnement comprend :

- *En dépense principalement un virement à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement et le déficit de fonctionnement reporté.*
- *En recette le produit relatif aux frais annexes par l'occupant et la participation de la commune.*

Vote du Budget Prévisionnel 2022

En tenant compte des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 7 510.36 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 15 017.36 €.

La commission finances donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2022 au niveau du Chapitre.

4 - ASSOCIATIONS

4.1 - Vote des subventions aux associations

Bernard JACQUES explique que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission « associations » le 14 février.

Pour 2022 les subventions aux associations ont été calculées de la manière suivante :

- ⇒ Pour les associations sportives, il est proposé d'avoir une subvention pour toutes les associations à 15 € par licencié.
- ⇒ Pour l'ACVP, il a été ajouté 100 € de subvention au titre des frais de tour de France 2021
- ⇒ Pour les associations de parents d'élèves, il est proposé de maintenir 12 € par élève.
- ⇒ La subvention à l'association « les Mômes du Vendelais » pour le fonctionnement de l'ALSH est dans l'attente d'éléments complémentaires, son vote est reporté.
- ⇒ Pour les associations artistiques, il est proposé une subvention à 15€ par adhérent
- ⇒ Pour Chatillon Loisirs, la subvention est fixée à 675 € dont 200 € de subvention au titre des frais de tour de France 2021
- ⇒ Pour l'association Etang d'Artiste, il est proposé de valoriser la subvention à 485 € dont 200 € de subvention au titre des frais de tour de France 2021
- ⇒ La subvention à l'association « chemins piétonniers » est maintenue à 965 € pour l'association.
- ⇒ Pour l'association UCAV, la subvention est fixée à 450 €
- ⇒ Pour l'amicale des Pompiers, il est proposé une subvention de 250 € afin de continuer à encourager les vocations
- ⇒ Pour l'association « Club de l'amitié », la subvention est de 500€
- ⇒ Pour l'association UNC, la subvention est de 250€
- ⇒ Pour l'association de chasse ACCA, la subvention est fixée à 200 €
- ⇒ Pour l'association Erik ORSENNA, la subvention est fixée à 500 €
- ⇒ La subvention de l'association du « Cinéma le Vendelais » est de 8 500 €
- ⇒ Pour l'association du jumelage, la subvention est fixée à 200 €
- ⇒ Pour l'association plan d'O, la subvention est fixée à 200 €
- ⇒ Pour l'association Prévention routière, la subvention est fixée à 61 €
- ⇒ Pour la nouvelle association Le Harault dans le vent, la subvention est fixée à 200 €
- ⇒ Les associations Espace jeunes du Vendelais, VKM 35 n'ont pas présenté de demande de subvention pour cette année

La commission « finances » propose de maintenir à 2,50 euros le piège réussi réalisé par l'association de piégage.

La commission finances donne un avis favorable.

Christine FERARD et Maud PERREUL ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote des subventions pour l'année 2022 :

Associations	nb adhérents 2021	Subvention 2021	nb adhérents 2022	Subvention 2022	Commentaires
Associations sportives (base 15€ par adhérent)					
ACVP FOOTBALL	151	2 265,00 €	160	2 500,00 €	+ 100 € frais tour de France
CS JUDO	30	450,00 €	27	405,00 €	
CS BASKET	45	675,00 €	48	720,00 €	
CS DANSE	103	1 545,00 €	63	945,00 €	
CS GYM	75	1 125,00 €	69	1 035,00 €	
CS VOLLEY	11	165,00 €	12	180,00 €	
YOGA	24	360,00 €			pas de dossier
MOTO CROSS	33	495,00 €	33	495,00 €	
Associations artistiques (base 15€ par adhérent)					
CHÂTILLON LOISIRS	16	490,00 €	15	675,00 €	+ 200 € frais tour de France+250 € fleurs mairie
ÉTANG D'ARTISTES	17	255,00 €	19	485,00 €	+ 200€ frais tour de France
Associations enfants des écoles (Base 12€ par enfant)					
APEEP	147	1 764,00 €	137	1 644,00 €	
APEL	121	1 452,00 €	114	1 368,00 €	
Subventions Aide au fonctionnement					
LES MÔMES DU VENDELAIS		Base 15€ x journées x enfants			
LES MÔMES DU VENDELAIS	1749	23 790,00 €			en attente éléments compl
ESPACE JEUNES	0	-00 €	0	-00 €	pas de dossier
CHEMINS PIÉTONNIERS	49	965,00 €	52	965,00 €	
PIÉGEURS 2,50/prise					
UCAV	16	450,00 €		450,00 €	
POMPIERS		250,00 €		250,00 €	
CLUB DE L'AMITIÉ	244	500,00 €	235	500,00 €	
UNC	89	250,00 €		250,00 €	
ACCA	33	200,00 €		200,00 €	
ACCA				1 300,00 €	Subvention exceptionnelle
ASSO ERIC ORSENNA		500,00 €		500,00 €	
CINÉMA LE VENDELAIS		8 500,00 €		8 500,00 €	
COMITÉ JUMELAGE		200,00 €		200,00 €	
PLAN D'O		-00 €		200,00 €	pas de demande-participation 150 ans voie ferré
PRÉVENTION ROUTIERE		61,00 €		61,00 €	
LE HARAULT DANS LE VENT		-00 €		200,00 €	Asso déclarée en 2021
TOTAL SUBVENTIONS		46 707,00 €		24 028,00 €	

4.2 - Association communale de chasse - Demande de subvention exceptionnelle

Bernard JACQUES explique l'association de chasse ACCA a fait une demande de subvention exceptionnelle afin de financer une opération de lâchage de faisans sauvages sur plusieurs

communes construite avec les pouvoirs publics. Le reste à charge serait de 4400 euros pour l'association de chasse.

La demande de subvention est de 1 300 euros.

Les commissions associations et finances ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'association de chasse.

5 - RESTAURANT SCOLAIRE

Rénovation du restaurant scolaire : approbation de la mission de maîtrise d'œuvre

Jean Yves GARDAN explique que le projet de rénovation du restaurant scolaire a été revu considérablement à la baisse puisqu'avec le projet de partenariat avec la commune de Taillis il n'y a plus besoin de faire une cuisine centrale. Le projet se limite donc à des travaux d'isolation, de menuiseries extérieures, de bardage afin d'assurer une meilleure efficacité énergétique du bâtiment et à des travaux concernant les sanitaires. Le projet est évalué à 100 000 euros HT. Le Maitrise d'œuvre sera le cabinet COUASNON LAUNAY, il assurera les missions suivantes :

- Mission avant projet - permis de construire
- Mission projet consultation
- Mission direction des travaux

Le montant de rémunération serait forfaitaire à 4 340 euros HT pour un montant de travaux de 100 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- **approuver la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet avec le cabinet COUASNON LAUNAY pour un montant forfaitaire de 4 340 euros HT**
- **autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé**

6 - ECOLE PUBLIQUE

Restructuration et extension des sanitaires de l'école publique : approbation de la mission de maîtrise d'œuvre

Jean Yves GARDAN précise que le projet est de réaliser des travaux de restructuration et d'extension des sanitaires de l'école publique. Le projet est évalué à 90 000 euros HT. Le Maitrise d'œuvre choisi sera le cabinet COUASNON LAUNAY, il assurera les missions suivantes :

- Mission avant projet - permis de construire
- Mission projet consultation
- Mission direction des travaux

Le montant de rémunération serait forfaitaire à 5 400 euros HT pour un montant de travaux de 90 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- **approuver la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet avec le cabinet COUASNON LAUNAY pour un montant forfaitaire de 5400 euros HT**
- **autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé**

7 - ECOLE PRIVEE

Vote d'une subvention à l'école privée pour projet pédagogique

Jean Luc DUVEL expose :

L'école privée demande une subvention pour un projet pédagogique de classes de mer en mai pour les enfants de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 (68 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour de 3 jours, au centre du Palandrin à Pénestin du 23 au 25 Mai 2022 inclus. Le cout réel du projet est de 169 euros par enfant et le reste à charge pour les parents sera de 154 euros par enfant.

L'école privée demande une subvention aux enfants de chaque commune concernée par ce projet à hauteur de 10 € par enfant chatillonnais.

La commission finances a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la subvention pour un montant de 10 € par enfant chatillonnais.

8 - MAISON DE SANTE

8.1 Approbation de l'avenant n°1 au lot 1 TERRASSEMENT VRD

Jean Yves GARDAN rappelle que le lot Terrassement VRD a été attribué à la société TPB pour un montant de 183 691.92 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- Non réalisation de l'éclairage extérieur et non réalisation de la tranchée et de l'éclairage : - 7 787 € HT

Montant du marché initial : 183 691.92 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 7 787 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 175 904.92 € HT soit -3,15 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Terrassement VRD
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

8.2 Approbation de l'avenant n°2 au lot 11 - plomberie chauffage ventilation

Jean Yves GARDAN rappelle que le lot Plomberie chauffage ventilation a été attribué à la société GENEVE pour un montant de 105 099.35 € HT. Un avenant n°1 de moins value a été approuvé lors de la séance du 13 janvier 2022.

L'objet de cet avenant n°2 concerne les travaux suivants :

- Suppression éclairage extérieur (prestation réalisée par le SDE 35) : -7929.90 € HT
- Divers alimentations (demande bureau de contrôle) : 527.99 € HT
- Mise en place de remontée eau pluviale : 400.20 € HT
- Modification kitchenette : 469.78 € HT

Montant du marché initial : 105 099.35 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 2 093.99 € HT

Montant de l'avenant n°2 : - 6531.93 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 96873.63 € HT soit -8.49%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Plomberie chauffage ventilation
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

9 - RELAIS PETITE ENFANCE

Approbation de l'avenant de prolongation de l'agrément de la CAF et de la MSA

Jean Luc DUVEL précise que par courrier en date du 22 février 2022, la CAF a informé la commune que la commission d'action sociale de la CAF d'Ille et Vilaine a validé le 22 septembre 2021 la prolongation de l'agrément du relais petite enfance de Chatillon en Vendelais. Cette prolongation intervient pour un an du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 sur la base d'un ETP validé. La MSA a fait de même quelques jours plus tard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver l'avenant de prolongation de l'agrément de la CAF d'Ille et Vilaine
- Approuver la convention de prolongation du soutien de la MSA d'Ille et Vilaine
- Autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ceux-ci.

10 - MEDIATHEQUE

Approbation du règlement intérieur de la médiathèque Erik Orsenna

Jean Luc DUVEL explique que le règlement intérieur de la médiathèque Erik ORSENNA a été revu récemment en commission culture. Ce règlement est lu en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque Erik ORSENNA.

11 - LOTISSEMENT

Approbation du projet de 3^{ème} tranche du lotissement du bois guichard et autorisation à lancer la consultation

Gérard BEAUGENDRE rappelle que la commune a choisi les cabinets INFRACONCEPT et SITADIN pour réaliser l'étude de travaux de la 3^{ème} tranche de travaux. Le projet technique et financier a été présenté en commission lotissement le 23 mars qui a émis un avis favorable.

Le projet consiste en la réalisation de 11 lots + 1 lot correspondant au terrain acquis dans le cadre de l'échange avec les consorts KERDIVEL. Le montant des travaux est plus élevé qu'attendu en raison de la crise énergétique et de l'inflation. Le montant ne peut être donné encore publiquement puisque le marché va être lancé.

Le maître d'œuvre a préparé le dossier de consultation des entreprises. Le marché sera lancé le 1^{er} avril et la date limite de remise des offres est fixée au 29 avril à 12h00.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- Approuver le projet
- Autoriser le Maire à lancer la consultation.

12 - ALIENATION TERRAIN PRIVE DE LA COMMUNE

Demande d'acquisition du terrain derrière M. et Mme LETELLIER

Gérard BEAUGENDRE dit que M. et Mme LETELLIER souhaite acquérir un terrain sur la parcelle AB 229. Cette parcelle serait divisée dans le cadre d'un bornage pris en charge par M. et Mme LETELLIER.

Les commissions voirie, lotissement et finances ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la vente du terrain à M. et Mme LETELLIER pour un montant de 1 659 € avec prise en charge par ceux-ci des frais de bornage et des frais de notaire.

13 - ASSAINISSEMENT

Présentation du Rapport 2021 sur le bilan de fonctionnement en matière d'assainissement

Gérard BEAUGENDRE présente le bilan de fonctionnement 2021 en matière d'assainissement.

14 - RESTAURANT SCOLAIRE

Restaurant scolaire : Approbation du partenariat avec la commune de TAILLIS pour la commande de repas

Jean Luc DUVEL rappelle que lors de sa séance du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé à la majorité (17 voix) et 2 contre (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN) de retenir le scénario du partenariat avec TAILLIS à compter de l'année 2022/2023.

La cuisine centrale de TAILLIS a eu son agrément le 18 mars 2021.

Lors d'un échange le 31 mars 2022, les élus de TAILLIS ont précisé le projet de partenariat en expliquant les couts induits en terme d'investissement par le rajout des 175 à 200 repas en plus tel que souhaité par la commune (étude supplémentaire pour produire plus de repas, création d'une cuisine centrale), et des couts induits en terme de fonctionnement (recrutement à prévoir d'un second cuisinier, nouveau contrat de maintenance d'analyses etc.).

Le prix du repas serait d'environ 4 € auquel il pourrait (il y a une incertitude) être rajouté au maximum 1 € par repas correspondant aux charges d'investissement amorties.

La commune de TAILLIS est en mesure d'être prête à livrer les 175 à 200 repas à compter de la rentrée de septembre mais demande en contrepartie et au préalable un engagement ferme de principe de la commune de CHATILLON EN VENDELAIS sur ce partenariat pour une durée minimale de 6 ans. Une convention de partenariat sera présentée au prochain conseil municipal pour préciser les engagements réciproques.

Après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention (P.H. GASDON) et deux contre (J.Y TALIGOT, F. MARTIN), le Conseil Municipal décide de s'engager par principe à un partenariat avec la commune de TAILLIS pour une durée de 6 ans.

15 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés :

- Signature d'une bon de commande pour du curage des fossés
Prestataire : 2LTP pour un montant de 12 775 € HT (avant révision des prix des prix)
- Signature d'une bon de commande pour le point à temps automatique (PATA)
Prestataire : ENTRAM pour un montant de 28 405 € HT (avant révision des prix des prix)
- Signature d'une commande de deux lampes pour les vidéoprojecteurs de la mairie
Prestataire : DIGITALIS pour un montant de 320 € HT
- Signature d'un devis pour le remplacement des verres feuilletés à la maisonnette
Prestataire : POUTEAU pour un montant de 399 €
- Signature d'un devis pour la fourniture d'un switch pour la médiathèque
Prestataire : FASTNET pour un montant de 636.67 € HT
- Signature d'un devis pour le transfert de données SEGILOG sur le serveur de Vitré
Communauté
Prestataire : SEGILOG pour un montant de 550 € HT
- Signature d'un devis pour la remise de livres pour les mariés et les baptêmes
Prestataire : EDITION EVENEMENT ET TENDANCE pour un montant de 554 € HT

16 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h35.

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 04 Avril 2022

Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 AVRIL 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle PAQUET, Miguel LOYARTE, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN.

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Pierre Henri GASDON, pouvoir à Jean Yves TALIGOT
Arnaud VOISINNE
André LUCAS

PRÉSENTS : 15
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Christine FERARD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée deux questions complémentaires :

- Approbation de la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités
- Approbation d'un avenant modifiant le contrat relatif au Point à temps automatique

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 31 MARS 2022

Le Procès Verbal du 31 mars est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2- ASSOCIATIONS

Subvention à l'Association « Les Mômes du Vendelais »

M. JACQUES explique que l'association Les Mômes du Vendelais a bien transmis sa demande de subvention. Beaucoup d'échanges ont eu lieu, et ont encore lieu. La commission association n'ayant pu se réunir courant avril pour examiner la demande, il est proposé de verser une avance deux mois de plus dans la continuité de ce qui a été fait pour les quatre premiers mois de l'année. Il est nécessaire de s'engager à inscrire la somme de **3790 €**, au budget 2022, au compte 6574, décomposée comme suit : Base subvention 2021 : 22 737 €, soit des mensualités de 1 895 € X 2 mois.

M. JACQUES précise 3 points :

- l'Association « les Mômes du Vendelais » est une structure fragile, qu'il faut soutenir d'autant que le nombre d'enfants est important et que le travail réalisé est de grande qualité

- Il convient d'être attentif au cout pour la commune
- Le devenir de l'espace jeune pourrait être assuré par l'association. C'est un travail à mener au sein de la commission association/jeunesse en lien avec l'association Les Mêmes du Vendelais

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire la somme de 3790 € au compte 6574 au BP 2022.

3- CENTRE BOURG

3.1 Approbation d'une convention d'étude et de veille foncière « étude de revitalisation du centre bourg » avec l'établissement Foncier de Bretagne

Jean Luc DUVEL explique que la commune a sollicité l'accompagnement de l'Etablissement public foncier de Bretagne dans le cadre de la réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg au travers d'une convention d'étude et de veille foncière. Cette étude doit permettre :

- de mener une réflexion globale sur les conditions de redynamisation du centre-bourg
- de définir un plan d'actions décliné en études pré-opérationnelles sur des secteurs à enjeux
- de vérifier la faisabilité de futurs projets sur des secteurs à enjeux à définir au cours de l'étude, a minima les 3 mentionnés ci-dessus, en tenant compte des critères d'intervention de l'EPF si celui-ci devait assurer la maîtrise foncière : faisabilité technique, financière, réglementaire...
- d'établir plus finement un projet d'aménagement d'ensemble, avec des zooms sur les secteurs à enjeux, qui servira de feuille de route à la collectivité pour la mise en œuvre du projet global.

La commission urbanisme centre bourg réunie le 14 avril a donné un avis favorable. Suite à cette commission, les précisions suivantes peuvent être apportées :

- N'ayant pas connaissance aujourd'hui du projet qu'il pourrait y avoir sur l'ancien restaurant près du Moulin, le montant de l'action foncière reste inchangé. En revanche, si un projet répondant aux critères de l'EPF se dessinait à cet endroit, il est tout à fait possible de faire un avenant à cette convention et revoir le montant de l'action foncière à ce moment-là.
- Si le montant de l'action foncière est débloqué pour l'acquisition des terrains, la densité des 20 logements/ha devra être appliqué, il s'agit d'une condition de l'EPF.
- En cas d'acquisition, l'EPF peut réaliser des travaux de dépollution, curage etc qui seront refacturés au moment de la vente du terrain. Cependant, si l'opération immobilière prévu à cet endroit est déficitaire, alors l'EPF prendra à sa charge 60% des travaux de dépollution, curage etc.
- La revente peut se faire auprès d'un ou plusieurs organismes porteurs du projet ou des projets prévus sur le terrain.

A la majorité, une abstention (Fabienne GUILLOIS), le Conseil Municipal décide de :

- valider la convention d'étude et de veille foncière « étude de revitalisation du centre bourg » avec l'établissement Foncier de Bretagne
- autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant

3.2 Approbation du lancement de l'étude de revitalisation du centre bourg

M. Jean Luc DUVEL explique que la commune et l'établissement public foncier de Bretagne ont donc convenu de s'associer pour engager une étude de revitalisation du centre bourg. Il s'agit de disposer d'une vision stratégique prospective pour le devenir de son centre-bourg pour les années à venir. Cette vision stratégique doit prendre la forme d'un schéma directeur de revitalisation, de redynamisation et de développement du centre-bourg traduite dans une opération de revitalisation du territoire (ORT). La convention-cadre d'ORT déclinera un plan d'actions hiérarchisé comprenant une programmation pluriannuelle qui permettra à la collectivité de planifier les outils à mettre en place et les opérations d'investissement à prévoir.

Au-delà de la définition du schéma directeur global à l'échelle du centre-bourg il est attendu la proposition de scénarios d'aménagement sur différents secteurs à enjeux identifiés et la déclinaison du choix d'aménagement retenu en une étude pré-opérationnelle détaillée.

La présente étude est donc envisagée en 3 phases selon la logique suivante :

- **Phase 1** : Diagnostic multithématique et global du centre-bourg
- **Phase 2** : Conception de scénarios de revitalisation du centre-bourg accompagnés de leur déclinaison sur les secteurs stratégiques identifiés
- **Phase 3** : Approfondissement des scénarios retenus et études pré-opérationnelles sur le centre-bourg et les secteurs stratégiques et définition du programme d'action prenant la forme de fiches-actions.

La commune souhaite que cette démarche de réflexion sur le devenir du centre-bourg de la commune soit conduite dans une logique de concertation avec les élus et la population communale (cette concertation sera à définir avec les élus). Les modalités de la concertation viseront l'objectif d'une co-élaboration du projet de revitalisation avec un panel d'habitants/usagers.

La présente étude concerne l'élaboration d'un schéma directeur de revitalisation du centre-bourg de Châtillon-en-Vendelais. Le périmètre de réflexion concerne donc l'intégralité de l'enveloppe actuellement agglomérée du centre-bourg.

Le périmètre d'étude tel que proposé ci-dessous pourra faire l'objet d'ajustements, sur proposition du prestataire retenu, lors de la réunion de lancement. Le nouveau périmètre devra être validé par la maîtrise d'ouvrage et les partenaires de l'étude.



Figure 1 : Périmètre d'étude

Figure 3 : Zoom sur les secteurs pré-identifiés

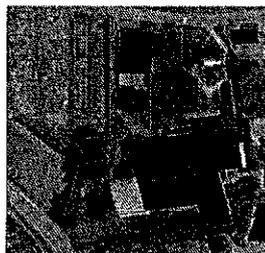
Secteur 1 :

Propriété départementale



Secteur 2 :

ancien site activités artisanales



Secteur 3 :

foncier communal avec
ancienne boulangerie



L'étude devrait coûter entre 25 000 et 30 000 euros HT. Elle pourra être subventionnée jusqu'à 80% par les partenaires (Etablissement public foncier de Bretagne, Département, Banques des Territoires, Vitré Co)

La commission urbanisme centre bourg réunie le 14 avril a donné un avis favorable.

Marie Paule GILLOUARD demande à ce que soit pris en compte l'étude du Centre Bourg APICITY effectuée précédemment. Jean Luc DUVEL précise qu'elle a été transmise mais que l'étude de revitalisation est obligatoire dans le cadre de « Petites villes de demain »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider le projet d'étude de revitalisation du centre bourg (au regard du cahier des charges ci-joint)
- autoriser le Maire à signer la consultation s'y rapportant

4-BATIMENTS

4.1 Maison de santé : Approbation de la convention relative à l'éclairage public du parking par le SDE 35

M. Jean Yves GARDAN explique que le Syndicat départemental d'électricité (SDE) d'Ille et Vilaine a transmis sa proposition pour l'éclairage public du parking de la Maison de santé. Le cout total des travaux est 35 577.30 euros. Le SDE verse une subvention de 30% soit 11527.05 euros. Le montant de participation de la commune est donc de 24 050.25 €.

Jean Yves GARDAN précise que ces travaux comprennent 9 mats d'éclairage public de 5 mètres de haut, 3 mats d'éclairage public de 4 mètres et 4 bornes lumineuses nécessaires devant la maison de santé notamment pour les personnes à mobilité réduite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider la proposition du SDE 35 concernant l'éclairage public du parking par le SDE 35
- autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant

4.2 Complexe du Lac : approbation de principe du projet de rénovation de la salle

M. Jean Yves GARDAN rappelle qu'un audit énergétique de la salle du complexe du Lac a été réalisé. La commission bâtiment s'est réunie le 21 avril et propose de lancer le projet de travaux de rénovation de la salle du complexe à partir de septembre 2024. Une consultation sera lancée en septembre pour avoir un maître d'œuvre en capacité de travailler sur le projet début 2023.

A la majorité, deux abstentions (Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GARDON), le Conseil Municipal décide de :

- valider le principe du projet de rénovation du complexe du lac en 2024
- autoriser le Maire à lancer la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre en septembre 2023

5 -LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD

Approbation du devis et de la convention de travaux avec le SYMEVAL

M. Gérard BEAUGENDRE présente le devis et la convention de travaux avec le SYMEVAL dans le cadre des travaux du lotissement du bois guichard 3. Le montant de travaux est de 29 922.76 euros HT soit 35 907.22 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider le devis et la convention de travaux avec le SYMEVAL pour un montant de 35 907.22 euros TTC
- autoriser le Maire à signer le devis et la convention s'y rapportant

6 -PERSONNEL

Approbation de la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités

Christine FERARD explique que David COTTAIS a quitté la commune et sera remplacé sur son poste par Eric BELAIR qui sera stagiaire à compter du 1^{er} mai. Afin de régulariser l'arrivée de Sébastien MARIE comme agent aux espaces verts, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour l'année 2022.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1^o). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la création d'un emploi à temps complet (35H) du cadre d'adjoint technique territorial pour l'année 2022 pour accroissement temporaire d'activités. Cet emploi sera affecté au service technique. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012.

7 -VOIRIE

Approbation d'un avenant modifiant le contrat relatif au Point à temps

Gérard BEAUGENDRE explique que M. BERNIER, ENTR'AM a fait le point le 14 avril sur le contexte actuel et sa situation. Il fait le constat suivant :

- Flambée des émulsions, en novembre 2020, nous étions à 368€ la tonne. Aujourd'hui, l'émulsion est achetée à 656€ (alors qu'il nous la vend à 630€) ;
- Les index ne suivent plus ;
- Il vend à perte, ne peut pas travailler dans les conditions actuelles ;
- Il y a eu 80 % d'augmentation en une année ;
- Il veut vraiment inciter les communes à ne pas réduire les volumes, il propose de ne rien gagner sur cette année tant qu'il peut continuer à faire travailler son équipe.

Chronologie :

2020= 261€ en valeur ajoutée, 0 marge, y compris indexation de décembre 2021 ;

2022 = le produit est à 917€ alors qu'il était à 630€ en 2020.

Il évoque, dans un second temps, la théorie de l'imprévision (article L.6 3^o du code de la commande publique) en cas de survenance « d'un évènement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat » pour solliciter une indemnisation. Pour que la théorie de l'imprévision s'applique, si :

- L'économie du contrat soit bouleversée,
- Des justifications comptables sont transmises ;
- Les charges extracontractuelles aient atteint environ 1/15^{ème} du montant initial HT du marché

→ M. Bernier précise que 1/15ème du marché équivaut à 7 000€, aujourd'hui ces charges représentent 51 000€.

Solution trouvée

Il faut refaire les bons de commande, ceux déjà signés sont caduques. M. BERNIER propose d'attendre début mai pour se prononcer sur le tonnage et pour rédiger les bons de commande.

Le groupement propose d'être solidaire et qu'on paye tous le même montant à la tonne (que les travaux soient en mai ou en aout). Et de suivre le processus suivant :

- ✓ Commencer les travaux par les communes qui ont les plus gros tonnages ;
- ✓ Verser un 1er acompte d'environ 75% du montant du bon de commande ;
- ✓ De faire une facture de régularisation avec l'indexation ;
- ✓ Puis de voir les volumes qui ont été achetés sur les deux mois pour arriver à une moyenne ;
- ✓ Une facture finale idem pour tout le monde. On partage tous l'augmentation, on paye tous le même prix.

=> L'intégralité des représentants des communes adhérentes au groupement sont d'accord est pour signer une convention sur le principe de la théorie de l'imprévision et pour partager l'augmentation.
=> Une convention « théorie de l'imprévision » est proposée et devra être signée par toutes les communes.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention « théorie de l'imprévision » et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant de signer la convention ci annexée.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Personnel :

- Signature du contrat à durée déterminée de M. Sébastien MARIE pour un an entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 pour le poste d'agent espaces verts voirie
- Signature du contrat de prolongation de Mme Claire Sophie CHEREL pour trois ans entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2025 pour le poste d'animatrice du relais petite enfance

↳ Marchés :

- Signature d'un devis pour l'étude fibre optique pour le lotissement du bois guichard 3
Prestataire : SOLUTEL pour un montant de 2697 € HT
- Signature d'un devis pour l'étude infrastructure de réseaux 1 lot pour le lotissement du bois guichard 3
Prestataire : SOLUTEL pour un montant de 500 € HT
- Signature d'un devis pour l'étude infrastructure de réseaux 11 lots pour le lotissement du bois guichard 3
Prestataire : SOLUTEL pour un montant de 1850 € HT
- Signature d'un devis pour la location d'une mini pelle
Prestataire : BUFFET pour un montant de 456 € HT
- Signature d'un devis pour la fourniture de matériels de voirie
Prestataire : FRANS BONHOMME pour un montant de 444 €
- Signature d'un devis pour la fourniture d'un switch pour la médiathèque
Prestataire : FASTNET pour un montant de 636.67 € HT

↳ Urbanisme :

- Décision de non préemption par la commune en date du 21 mars 2022 du 42 rue du Lac -
Acquéreur : M. KERDIVEL OGER
- Décision de non préemption en date du 20 avril 2022 du 3 impasse de la Gendarmerie -
Acquéreurs : Mme HEINRY

9 - QUESTIONS DIVERSES

Bernard JACQUES explique que le sol de la salle du complexe a été refait par SPORTING SOL et remercie l'entreprise. Le nouveau sol est plus esthétique et on espère que cela tiendra beaucoup plus longtemps.

Bernard JACQUES explique que l'exposition sur les 150 ans de la voie ferrée aura lieu le 21 mai. Il lance un appel à candidatures, il y a besoin d'y avoir de nombreux bénévoles.

Bernard JACQUES rappelle que l'association Plan d'O va faire son assemblée générale et demande si le conseil municipal a des problèmes à leur soumettre et s'il y a des volontaires pour aller dans l'association. Jean Yves TALIGOT répond que cela ne lui paraît pas pertinent de déléguer l'environnement à une association et que c'est à la commune d'assumer. Jean Luc DUVEL explique que c'est un travail partenarial. Lui et Gérard BEAUGENDRE se proposent d'être volontaire pour aller dans l'association.

Jean Luc DUVEL fait part du courrier de demande de mise en disponibilité de Claire CHOLET à compter du 1^{er} septembre 2022. Un recrutement est lancé.

Marie Paule GILLOUARD dit que la commune a signé une convention avec le CLIC (centre local d'information et de coordination) de Vitré. Une permanence sera tenue une fois par mois le mercredi après midi à compter du 11 mai dans le bureau France services.

Christine FERARD explique qu'une permanence des services des impôts pour les déclarations de revenus se tiendra le 17 mai de 9h00 à 12h00 sans RV à la mairie.

Jean Luc DUVEL explique qu'une enquête de consommation va être réalisée auprès des habitants (mise en ligne sur site Internet, Facebook et en version papier à l'accueil de la Mairie)

Jean Luc DUVEL fait part du courrier de démission de ses fonctions de déléguée d'Aurélié LEGROS qui reste conseillère municipale.

Miguel LOYARTE explique que 8 jeunes motivés forment le Conseil municipal des jeunes. Ils ont pour projet de rénover la maisonnette le long de la voie verte et leur idée est de faire un coin livre pour passer un moment tranquille voire installer des expositions temporaires. Ils ont aussi un projet de nettoyage de la nature en 2023. Les jeunes souhaitent aussi donner un nom à la maisonnette, à la salle annexe, à la salle ex biblio et à la salle municipale. Enfin le 8 mai, deux enfants vont lire le discours en partenariat avec Jean Yves THOUIN.

Miguel LOYARTE explique qu'on lui a rapporté que des personnes malveillantes continuent de se garer et d'emprunter le chemin qui relie la rue des Chênes non loin du city stade. Les élus conviennent de poser deux gros rochers pour empêcher les voitures de passer.

Jean Yves TALIGOT demande s'il est possible d'indiquer quels sont les citoyens qui ont intégré les commissions extra municipales. Jean Luc DUVEL répond que :

- M. GOUGEON Philippe a été retenu pour la commission association sport
- M. MARIN Georges a été retenu pour la commission voirie
- M. LION Loïc a été retenu pour les commissions bâtiments, voirie et communication.

Jean Luc DUVEL confirme qu'il y aura pour le 14 juillet un « jambon braisé » ainsi qu'un feu d'artifice

La séance est levée à 22h45

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 29 avril 2022

Le Maire,

Jean-Luc DUVEL

Le secrétaire de séance,
Christine FERARD

